

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Meuse

DELIBERATION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 25 FÉVRIER 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	41	41 + 4 pouvoirs

Date de convocation 18 février 2025
--

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la salle des fêtes d'Issoncourt, sous la présidence de **Martine AUBRY**, Présidente.

Présents : **ADRIAN Jean-Louis, AUBRY Martine, BACHELEZ Eric, BAZART Christian, BIGUINET Josiane, BRENEUR Robert, BRISSE Philippe, CHARRIOT Sophie, CHARTON Patrice, CHAUDRON Alain, DECHEPPE Mathilde, ERNST Frédéric, FABRE Hervé, FARCAGE Pascal, FEVEZ Clément, GARAT Cédric, GROSS Patrick, ILIC Jean-Marc, JEANSON LAMBERT Chantal, JOSSELIN Sylvine, LECLERC Raymond, LOMBART Vincent, L'HUILLIER Gérard, MACINOT Séverine, MIGOT Thierry, MOREAU Michel, MOREL Mireille, NICOLAS Marc, OBARA Sylvain, OEILLET Michel, PALIN Laurent, PATRIS Karine, PILLEMENT Yves, POLMARD Christine, RAMAND Anne, RAMAND Thierry, RENAUDIN Bernard, SANGNIER Yannick, VERDUN Marie-Pierre, WEISS Christian, WEISSE Brigitte.**

Absents : **BARDOT Fabrice, CHASSEIGNE Didier, FOURES Sylvain, HUMBERT Raphael, HURAUT Jean-Marie, JACQUET Clarisse, KAAG Joseph, LANG Christophe, LINARD Lidwine, LOCARDEL Maurice, MENUSIER Pascal, MOLITOR Pierre-Louis, PHILIPPOT Céline, PINET Julien, THILL Angélique, WITZ Francis, DEJEAN Sabrina, KLEIN Françoise, PHILIPPOT Nathalie.**

Représentés : **BERTHAUX Evelyne à RAMAND Anne, GEORGE Marie-Cécile à AUBRY Martine, KLEIN Dania à PALIN Laurent, MICHEL Marie-Claude à LOMBART Vincent.**

**Madame BIGUINET Josiane** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Promotion touristique du Pays Barrois 2025 - Office de Tourisme Sud Meuse - Avenant n°8**  
**N° de délibération : DE\_2025\_008**

La présidente expose,

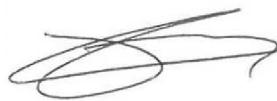
Vu la convention de partenariat initiale en date du 30 mai 2017 signée entre la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne et l'Office de Tourisme Sud Meuse pour la promotion touristique du Pays Barrois,

Vu la proposition d'avenant n°8 ci-jointe,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser la Présidente à signer l'avenant n°8
- De verser au titre de l'année 2025, une subvention d'un montant de 2 700 € à l'Office de Tourisme Sud Meuse au titre de la « promotion touristique du Pays Barrois »,
- De dire que ce montant sera inscrit au budget primitif 2025 du budget principal,
- D'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Martine AUBRY,  
Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

Martine AUBRY  
2025.03.10 14:58:20 +0100  
Ref:8306427-12468565-1-D  
Signature numérique  
la Présidente

Martine AUBRY

**AVENANT N° 8 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT**  
**PROMOTION TOURISTIQUE DU PAYS BARROIS**  
**BAR-LE-DUC & LE BARROIS**

Avenant à la convention de partenariat initiale en date du 30 mai 2017 signée entre la Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne et l'Office de Tourisme Sud Meuse.

**Article 3 : Participation financière des collectivités**

S'agissant des Randonnées Incontournables, le budget s'élève à 9 000 € pour 9 évènements. Pour la Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne cela représente un montant de 1000.00 € pour l'année 2025.

S'agissant du balisage des circuits de randonnée, le budget s'élève à 6 125.00 € pour 35 circuits, soit 4 circuits sur le secteur de la Communauté de Communes. Pour la Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne cela représente un montant de 700.00 € pour l'année 2025.

S'agissant des frais de communication et promotion (dossier Leader 2025-2027), le montant de la participation de la Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne s'élève à 1 000.00 €

**Ainsi, pour l'année 2025, la Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne versera une subvention de 2 700.00 € au titre de la promotion touristique du Pays Barrois.**

Bar-le-Duc, le 21 janvier 2025  
En deux exemplaires.

Martine AUBRY,  
Présidente de la CDC de l'Aire à l'Argonne



Alain HAUET  
Président de l'OT Sud Meuse

**SUD MEUSE**

Office de tourisme  
7, rue Jeanne d'Arc

55000 BAR LE DUC  
03 29 79 11 13